Université de Limoges

ANNEXE 1

-

FORMULAIRE DE DEPOT DES CANDIDATURES INDIVIDUELLES

Élections des représentants du Conseil de Faculté – Faculté des Lettres et des Sciences Humaiines

Collège concerné par le dépôt de candidature :

- ☐ Collège des professeurs et personnels assimilés (A)
- ☐ Collège des autres enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs et personnels assimilés (B)
- ☐ Collèges des personnels BIATSS (BIATSS)
- ☐ Collège des usagers (Etudiants)

NOM : ..... PRENOM :.....

QUALITE : .....

Les déclarations individuelles de candidature originales sont complétées et signées par les candidats, et accompagnées de la copie de la carte professionnelle (ou d'un autre document justifiant la qualité d'électeur), de la carte d'étudiant, ou du certificat de scolarité de chaque candidat.

Déclare être candidat(e) à l'élection en Conseil de faculté de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines.

Fait à ..... Le.....

Signature du/de la candidat(e) :

Fait à Limoges, le 7 octobre 2026

Le Président de l'Université de Limoges,

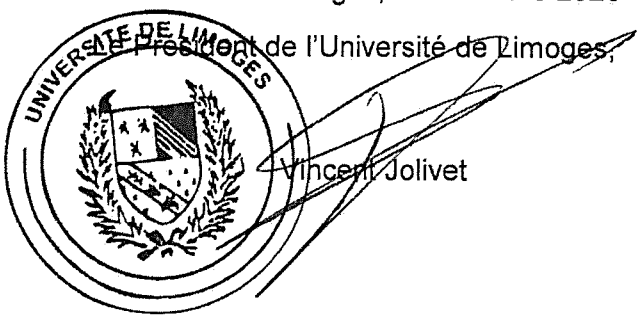

Vincent Jolivet

Université de Limoges

ANNEXE 1 BIS

-

FORMULAIRE DE DEPOT DES CANDIDATURES DE LISTE

Élections des représentants du Conseil de Faculté – Faculté des Lettres et des Sciences Humaiines

Collège concerné par le dépôt de candidature :

- ☐ Collège des professeurs et personnels assimilés (A)
- ☐ Collège des autres enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs et personnels assimilés (B)
- ☐ Collèges des personnels BIATSS (BIATSS)
- ☐ Collège des usagers (Etudiants)

INTITULE DE LA LISTE (le cas échéant) :

.....

Nom et coordonnées de la personne déléguée de liste SEULE habilitée à la représenter dans toutes les opérations électorales :

.....

Les listes de candidatures doivent obligatoirement être accompagnées de la copie de la carte professionnelle (ou d'un autre document justifiant la qualité d'électeur), de la carte étudiant, ou du certificat de scolarité de chaque candidat.

Chaque liste mentionne les noms, prénoms des candidats appartenant à chaque collège conformément aux dispositions de l'article 3 du présent arrêté.

Compléter le tableau ci-dessous :

Noms et prénoms des candidat(e)s pour chaque collège par ordre préférentiel
